

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Quatorzième session ordinaire
26 - 30 janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Ex.CL/476(XIV)

RAPPORT DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE (CAMI)
DURBAN (AFRIQUE DU SUD), 24-29 OCTOBRE 2008

I. INTROCUCTION

1. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des ministres africains de l'Industrie (CAMI-18) s'est tenue les 27 et 28 octobre 2008 à Durban (République d'Afrique du Sud). L'objectif principal de la conférence était de mettre au point une stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action pour l'accélération du développement industriel en Afrique, tel que mandaté par la Décision Doc.EX.CL/378 (XII) de la dixième session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, tenue en février 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie).

2. Ont participé à cette conférence quarante-trois (43) Etats membres, le NEPAD, cinq (5) communautés économiques régionales (CER) et trois (3) organisations internationales. La Conférence a examiné le rapport des Hauts fonctionnaires, ainsi que la stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action pour l'accélération du développement industriel en Afrique.

3. Compte tenu du grand intérêt que la question de développement industriel de l'Afrique suscite chez les partenaires et les parties prenantes, un Forum des chefs d'entreprises africaines et non africaines et une réunion de l'Association des organismes de promotion de l'investissement en Afrique (Afri Panet) ont été organisés à Durban en marge de la CAMI-18. L'objectif global de ces deux rencontres parallèles était de solliciter la contribution du secteur privé à la stratégie de mise en oeuvre et de créer une plate-forme de dialogue sur les questions stratégiques relatives au développement industriel de l'Afrique.

4. Au cours de leurs délibérations, les Ministres ont formulé les observations et les recommandations suivantes :

- la stratégie doit définir des indicateurs fiables pour permettre à l'Afrique de suivre les progrès, concernant entre autres, la part de l'Afrique dans le commerce mondial, la structure du commerce de l'Afrique, notamment dans sa part de produits manufacturés ; la part de produits industrialisés tant aux niveaux national que continental ; la contribution de l'industrie à l'emploi et la part de l'industrie dans l'indice de compétitivité mondiale ;
- Il faudrait faire davantage appel aux ressources locales tout en mobilisant les ressources financières et les divers instruments financiers disponibles sur le marché financier pour l'industrialisation ;
- Si le rôle des gouvernements est bien défini dans le document, celui du secteur privé ainsi que les relations entre l'Etat et le secteur privé devraient également l'être;

- Les pays devraient se spécialiser dans les marchés étroits au sein de la chaîne de valeur internationale en vue d'établir une véritable compétitivité et d'améliorer les compétences; le document devra examiner la question et faire des recommandations spécifiques ;
- Pris individuellement, les marchés locaux sont trop petits, le document devra donc, dans le cadre de l'innovation, lier l'offre à la demande et au marché international;
- Le document doit clarifier la question de l'innovation comme étant un outil essentiel de compétitivité industrielle de portée plus large que la R-D et insister sur le fait qu'il ne peut y avoir de compétitivité et de productivité, sans innovation. Le document devra également indiquer comment intensifier la R-D ;
- Concernant le financement, les gouvernements devraient mettre en commun leurs cadres stratégiques, prendre des mesures incitatives et soutenir la formation. L'accent a également été mis sur la nécessité de mettre en oeuvre des programmes visant à promouvoir la recherche et les renseignements économiques et à en assurer le suivi... etc.;
- Le document doit donner un aperçu de la situation actuelle de l'industrialisation de l'Afrique comme chapeau au présent document ; le document ainsi que ces sept sections doivent être adaptés aux objectifs de l'Afrique ; il devra souligner le type d'industrie qui convient le mieux en ce moment aux niveaux régional et continental;
- Le document doit tenir compte des programmes mis en oeuvre dans le secteur industriel avec les partenaires tels que le Japon, l'Inde, la Chine et autres pays et encourager la coopération sud-sud ;
- Le document doit être complété avec l'inclusion d'un mécanisme d'évaluation et de suivi, aux niveaux national, régional et continental ;
- Les grandes entreprises en Afrique doivent être encouragées à émettre leurs actions sur les marchés internationaux à travers les bourses locales pour permettre à la population d'y participer ; les entreprises locales doivent également être encouragées à s'introduire en bourse ;
- Les CER doivent être encouragées à créer de plus grands marchés tels que la zone de libre échange proposée entre l'EAC, le COMESA et la SADC ;
- Le document doit indiquer les succès spectaculaires enregistrés sur le continent dans chaque domaine; à cet égard, certains Etats membres

ont fait savoir qu'ils étaient disposés à partager leur expérience dans ce domaine ;

- La Commission de l'Union africaine doit diffuser le Plan d'action et la Stratégie et organiser avec les CER, les Banques de développement régionales, la CEA, la BAD, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, la SFI, l'ONUDI et d'autres partenaires intéressés, des réunions régionales en Afrique auxquelles participeraient toutes les parties prenantes du développement industriel pour la mise en œuvre effective du Plan d'Action en vue de faire bien connaître le Plan d'Action ;

5. A l'issue de leurs travaux, les Ministres ont adopté leur Déclaration, leur rapport et la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'Action.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS

**DE L'INDUSTRIE (CAMI)
DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
24-28 OCTOBRE 2008
DURBAN (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)**

AU/MIN/CAMI/Rpt (XVIII)

**RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
27-28 OCTOBRE 2008**

**RAPPORT DE LA DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE DE
LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE L'UA (CAMI 18)**

**DURBAN (AFRIQUE DU SUD)
24-28 OCTOBRE 2008**

I. INTRODUCTION

1. La dix-huitième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'industrie de l'Union africaine s'est tenue les 27 et 28 octobre 2008 à Durban (Afrique du Sud). Elle a été présidée par S.E. M. Mandisi Mphahla, Ministre du Commerce et de l'industrie de la République d'Afrique du Sud. L'objectif principal de la réunion est d'élaborer une stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action sur l'industrialisation de l'Afrique tel que prévu par la dixième Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union.

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part à la réunion, les Etats membres ci-après : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Ile Maurice, Mozambique, Namibie, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également participé à la réunion, les Communautés économiques régionales (CER) et Organisations internationales ci-après : COMESA, CEEAC, CEDEAO, SADC, SACU, BAD, CEA, NEPAD, ONUDI.

III. DISCUSSIONS

Point 1 de l'ordre du jour : Cérémonie d'ouverture

Allocution de Monsieur Ndebele Sibusiso, Gouverneur de la Province de Kwazulu-Natal

4. Monsieur Ndebele a ouvert son propos en soulignant la forte interdépendance qui caractérise l'économie mondiale portée par un perfectionnement toujours plus affiné des technologies de l'information et de la communication. Il a ajouté que la crise aux multiples facettes qui secoue le monde renforce l'exigence de coopération entre les pays africains.

5. Il a déclaré que l'Afrique n'est toujours pas parvenue à enclencher un véritable processus d'industrialisation en transformant ses ressources naturelles en biens finis et améliorer ainsi sa part dans le commerce international. Il faut

pourtant, a poursuivi le gouverneur, inverser cette tendance, tâche à laquelle se sont attelés les dirigeants politiques africains avec le soutien des partenaires tels que l'ONUDI. Il a demandé une plus grande coopération interafricaine à cet effet qui contribuera à sortir l'Afrique de la marginalisation et lui permettra de jouer un rôle positif dans la gestion des problèmes mondiaux. En outre, le gouverneur a souligné qu'une approche pragmatique aidera à éviter les erreurs du passé, à définir et à mettre en oeuvre des politiques coordonnées, telles qu'envisagées par le Programme NEPAD pour faire face aux différents défis posés par une économie mondialisée. Il a conclu en réaffirmant la volonté politique de l'Afrique du Sud, en particulier de la Province du Kwazulu-Natal, à contribuer au développement industriel de l'Afrique.

Allocution du Directeur général de l'ONUDI, lue par son représentant

6. Monsieur Akpa a présenté les excuses du directeur général de l'ONUDI qui, pour des raisons de force majeure, n'a pu répondre présent. Il a ensuite donné lecture du discours du directeur général. Le discours a salué la CAMI, coorganisée depuis trois ans avec le concours de l'ONUDI, comme le signe de la volonté politique des leaders africains de placer l'industrialisation au cœur du processus de développement de l'Afrique. Il a également décrit la CAMI comme un début de réponse à la marginalisation du continent, renforcée ces derniers temps par les crises qui secouent l'économie mondiale, étant entendu que l'absence d'industrialisation est synonyme d'aggravation de la pauvreté. Le directeur général a invité les pays africains à s'inspirer de l'exemple de concertation observée dans l'échafaudage des solutions à la crise financière pour adhérer encore plus fortement aux valeurs de collaboration et de partage. Il a ensuite appelé l'attention sur les leçons de politique économique à tirer de la crise financière qui a replacé l'Etat au centre de l'activité économique dans sa fonction de régulation. A la lumière de contexte économique mondial, le directeur général a proposé quelques orientations auxquelles le plan d'action, qui fera l'objet d'examen par les ministres, devrait accorder une attention prioritaire dans l'intérêt bien compris d'une industrialisation efficace du continent. Il a conclu son intervention par un vibrant plaidoyer en faveur d'une industrialisation rapide de l'Afrique.

Allocution du représentant du Ministre égyptien du Commerce et de l'industrie, Président sortant du Bureau de la CAMI

7. Au nom de Monsieur Rashid Mohammed Rashid, Ministre égyptien du Commerce et de l'industrie et président sortant du Bureau de la CAMI, Monsieur Hani Barakat a remercié le gouvernement et le peuple sud-africains d'avoir accepté d'abriter la dix-huitième session de la CAMI. Il s'est ensuite appesanti sur l'un des défis majeurs de l'Afrique, celui de mobiliser ses ressources naturelles au profit de son industrialisation. Il a ensuite dressé un bilan exhaustif des activités menées par son pays, l'Egypte, dans le cadre de sa présidence du Bureau de la CAMI, de 2006 à 2008, et a par ailleurs, mis en lumière la contribution de l'Egypte, à la préparation de la première session extraordinaire de la CAMI et de cette dix-

huitième session. Il a annoncé l'offre de 500 bourses d'études par le gouvernement égyptien aux autres pays africains dans les différents secteurs de l'industrie ainsi que le lancement d'un Centre de coopération industrielle sud-sud. Concluant son propos, Dr Barakat a réaffirmé la ferme détermination de son pays à soutenir le nouveau président du Bureau de la CAMI et partant, le processus d'industrialisation de l'Afrique.

Allocution de Madame Elisabeth Tankeu, Commissaire en charge du Commerce et de l'industrie

8. Au nom du président de la Commission de l'Union africaine, Madame Elisabeth Tankeu a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les participants et remercié le gouvernement et le peuple sud-africains pour avoir accepté d'accueillir la dix-huitième CAMI et première session ordinaire de la conférence des ministres de l'industrie de l'Union africaine. Elle a salué leurs efforts en vue d'offrir à tous les participants un cadre agréable pour permettre le bon déroulement des travaux. Elle a souligné la contribution constante du gouvernement sud-africain au processus d'industrialisation de l'Afrique. Elle a par la suite relevé que l'industrialisation s'offre à l'Afrique comme l'unique voie de sortie de la pauvreté et d'accès au développement. Elle a déclaré que les ressources naturelles dont le continent est si généreusement pourvu, doivent être exploitées en conséquence, et être transformées localement pour générer une plus grande valeur ajoutée, mettant ainsi fin à la division internationale du travail qui réduit le continent au simple rôle de pourvoyeur de matières premières. Elle a rappelé l'engagement pris par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de janvier 2008 au sujet de l'accélération du processus d'industrialisation de l'Afrique. Cette accélération passe par la mise en œuvre du plan d'action, conjointement élaboré par la Commission et ses différents partenaires. Les programmes que ce plan d'action contient devront être exécutés selon un ordre de priorité à convenir. La session ministérielle a poursuivi la commissaire, a été invitée à se prononcer sur ce plan d'action et sur la stratégie de sa mise en œuvre. Elle a ensuite passé en revue quelques-uns des facteurs pouvant contribuer à une rapide industrialisation du continent. A ce titre, elle a placé un accent particulier sur la forte demande des matières premières dont l'Afrique pourrait exploiter pour renforcer des capacités de négociation et également sur la nécessité d'une concertation permanente aux niveaux national, régional et continental. Pour conclure, elle a salué le travail accompli par les hauts fonctionnaires dans le cadre de la préparation de la session ministérielle ainsi que le concours permanent de l'ONUDI.

Allocution de Monsieur Mandisi Mpahlwa, Ministre du commerce et de l'industrie de la République d'Afrique du Sud et Président entrant du Bureau

9. Le ministre a précisé qu'il s'agit surtout d'une session consacrée à la réflexion sur les grands axes d'une stratégie en vue de sortir l'Afrique de la pauvreté. Cette réflexion, bien qu'elle prenne place dans un environnement mondial particulièrement incertain marqué par une crise financière de grande

amplitude, s'effectue dans une atmosphère d'optimisme, tant l'Afrique, en tant que continent, est déterminée à prendre en mains son destin. Cet optimisme, a souligné le ministre, est cependant dépourvu de tout irréalisme car il est basé sur les ressources naturelles et humaines dont l'Afrique est dotée et qu'elle doit mobiliser au profit des générations présentes et à venir. Le ministre a souligné que l'urgente tâche à laquelle sont confrontés les ministres de l'Industrie, c'est de transformer le plan d'action en réalité pour lui éviter ainsi le sort qu'ont connu les projets similaires antérieurs rapidement promus aux oubliettes après leur adoption. Il a ajouté que l'exécution de ce plan d'action passe nécessairement par une collaboration stratégique entre les pays africains dont les espaces géographiques mis ensemble offrent un marché à fort potentiel d'attraction d'investissements. Il a cité à titre d'illustration le cas du Mozambique qui a largement bénéficié de la coopération sous régionale pour hisser son économie à un niveau de croissance insoupçonné, il y a seulement quelques années. Enfin il a remercié ses pairs qui lui ont confié la présidence du bureau de la CAMI et les a invités à travailler ensemble pour aider l'Afrique à reprendre la place qui lui revient dans le monde.

Point 2 de l'ordre du jour : Election du nouveau bureau

10. Le bureau suivant a été élu :

Président :	Afrique du Sud
1 ^{er} Vice-président :	Gabon
2 ^{ème} Vice-président :	Sierra Leone
3 ^{ème} Vice-président :	Tunisie
Rapporteur :	Kenya
Membre ex-officie :	Egypte

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

11. La réunion a examiné et adopté son ordre du jour. Par ailleurs, elle a adopté les horaires de travail suivants :

Matinée ; 09h00-13h00
Après-midi : 15h00-19h30

Point 4 de l'ordre du jour : Examen du Rapport des Hauts Fonctionnaires et de la Stratégie de mise en œuvre du Plan d'action

12. Le rapport des hauts fonctionnaires a été présenté aux ministres par le Président de la réunion des hauts fonctionnaires. M. Siphon Zikote, Directeur adjoint par intérim du département du Commerce et de l'industrie de la République Soudanaise. Il a informé les ministres que la Commission de l'UA, le Département du Commerce et de l'Industrie de l'Afrique du Sud, la CEA et l'ONUDI avaient

constitué un groupe d'experts pour rédiger la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action. Il a par ailleurs, déclaré que parallèlement à la réunion des hauts fonctionnaires, une réunion interactive a été organisée avec AFRIPANET et les chefs d'entreprises du secteur privé pour solliciter leurs avis et leurs contributions à la stratégie.

13. Il a par la suite présenté aux Ministres le rapport, en mettant l'accent sur les observations et les recommandations faites par les hauts fonctionnaires sur chacun des sept modules de la stratégie. Il a affirmé que le document était dynamique et qu'elle serait mise en œuvre avant tout par les Etats membres et les CER tandis que le Bureau de la CAMI donnerait des conseils pour sa mise en œuvre. Il a indiqué que le volet suivi et l'évaluation de la mise en œuvre a été omis sans le document. Il a conclu en soumettant le rapport de la stratégie de mise en œuvre aux ministres pour examen et adoption.

14. A l'issue des débats sur le rapport des hauts fonctionnaires et la stratégie, les ministres ont fait les principales recommandations suivantes :

- a. Félicitent la République arabe d'Egypte pour la manière éclairée dont elle a dirigé le bureau de la CAMI 17 et remercient l'Egypte pour son offre de 500 bourses d'études en deux lots pour améliorer les compétences des travailleurs professionnels africains dans plusieurs domaines ainsi que pour le lancement d'un Centre de coopération industrielle sud-sud ;
- b. Ont indiqué que la stratégie doit définir les indicateurs mesurables pour permettre à l'Afrique de contrôler la réalisation par exemple de sa part dans le commerce mondial ; dans la structure du commerce de l'Afrique en particulier au niveau de sa part de produits manufacturés ; dans sa part de produits industriels au PIB national et continental, la contribution de l'industrie dans l'emploi et la part de l'industrie dans l'indice de la compétitivité mondiale ;
- c. Il est nécessaire de compter davantage sur les ressources locales tant en se procurant des ressources financières et divers instruments financiers disponibles sur le marché financier pour l'industrialisation ;
- d. Bien que le rôle de gouvernement soit clairement défini dans le document, celui du secteur privé devrait être également défini ainsi que le rapport entre l'Etat et le secteur privé ;
- e. Le plan de mise en œuvre devrait être considéré comme cadre qui nécessite toujours une élaboration approfondie ; les actions et les modalités de mise en œuvre des recommandations doivent être spécifiques ;

- f. La régionalisation ou la répartition en zone de l'industrie devrait être soulignée ;
- g. Les pays devraient se spécialiser dans les marchés à créneaux dans la chaîne des valeurs internationales afin de développer une compétitivité véritable et l'expertise. Le document devrait davantage explorer la question et faire les recommandations spécifiques.
- h. Les marchés intérieurs sont des marchés à faible densité, en conséquence en ce qui concerne l'innovation, le document devrait lier l'offre au marché international et à la demande ;
- i. Le document devrait clarifier la question de l'innovation en tant que moyen essentiel pour la compétitivité qui est plus large que la recherche-développement et souligner que sans innovation, il ne peut pas y avoir de compétitivité et de productivité. Il devrait également indiquer la façon de consolider la recherche-développement ;
- j. S'agissant du financement, les gouvernements doivent agencer les cadres politiques, proposer des mesures d'incitations, appuyer la formation. L'accent a été également mis sur la nécessité d'élaborer des programmes pour faciliter la promotion de la recherche, les renseignements économiques, en assurant le suivi etc. ;
- k. Une attention devrait être accordée à un aperçu de l'état actuel de l'industrialisation de l'Afrique comme chapeau aux documents, le document et ses sept modules devraient également être spécialement conçus pour répondre aux objectifs de l'Afrique ; il devrait souligner le type d'industrie qui s'adapte à la situation actuelle aux niveaux régional et continental ;
- l. Le document devrait tenir compte des programmes entrepris dans le secteur industriel avec des partenaires comme le Japon, l'Inde, la Chine et d'autres et encourager la coopération sud-sud ;
- m. Le document devrait être complété par l'insertion d'une évaluation et d'un mécanisme de suivi aux niveaux régional et continental ;
- n. La plupart des entreprises du secteur privé local sont sous capitalisées ; le document devrait indiquer les moyens de les aider à se développer ;
- o. En Afrique, les grandes entreprises devraient être encouragées à faire fluctuer leurs actions sur les marchés internationaux par l'entremise des bourses locales en vue de permettre la participation des

populations ; les compagnies locales devraient également être encouragées à aller sur les marchés publics et boursiers conjoints ;

- p. Les CER devraient être encouragées à créer de plus grands marchés tels que la zone de libre-échange envisagée entre la CEA, le COMESA et la SADC ;
 - q. Le document devrait mettre en exergue les réussites dans chacun des domaines sur le continent ; à cet égard, certains Etats membres ont déclaré qu'ils étaient prêts à partager les expériences ;
 - r. Le document devrait être prospectif ;
 - s. La Commission devrait diffuser le Plan d'action et la Stratégie et organiser avec les CER, les banques de développement régionales, la CEA, la BAD, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, la SFI, l'ONUDI et les autres partenaires intéressés, des réunions régionales en Afrique auxquelles participeraient tous les partenaires de développement industriel pour la mise en œuvre effective du Plan d'action afin de faire largement connaître le Plan d'action.
15. La réunion a fait les commentaires spécifiques ci-après sur les modules :

Module 1 : Politique industrielle et Direction institutionnelle

16. Dans le cadre du développement des systèmes d'information, l'Afrique doit se doter de la capacité à exploiter l'information collectée. Dans ce contexte, les renseignements économiques doivent être pleinement reconnus comme un facteur de compétitivité et nécessiter une politique publique activée.

17. La plupart des études reconnaissent que l'inefficacité du secteur industriel est liée pour une grande part à la faiblesse des marchés financiers, des marchés du foncier industriel et de la régulation du marché des biens et services. A ces trois niveaux, l'adoption des réformes et l'accélération de leur mise en œuvre permettront de surmonter les obstacles au développement industriel.

Module 2: Promotion de la production et renforcement des capacités commerciales

18. Les Gouvernements doivent mettre en œuvre de véritables politiques de promotion telles qu'il en existe au Portugal et en Tunisie. Par ailleurs, la promotion des compagnies doit être accompagnée par l'amélioration de l'environnement.

Module 3 : Promotion de l'Infrastructure et de l'Energie au service du développement de l'Industrie

19. Bien que les infrastructures soient nécessaires à l'industrie, elles n'y sont pas propres. Les infrastructures touchent d'autres secteurs tels que l'agriculture etc. Elles pourraient être incluses dans le module relatif au développement durable.

Module 5 : Systèmes d'innovations industrielles, R-D et développement technologique

20. La généralisation des réseaux d'entreprises – centres de formation et de recherche ne peut se réaliser sans un cadre favorable de mécanismes spéciaux à travers la création de zones industrielles intégrées en vue de développer l'assimilation des connaissances technologiques dans les entreprises.

21. L'investissement direct étranger (IDE) est incontestablement une source importante de compétitivité et de croissance. Cependant, l'IDE ne peut se substituer aux investissements nationaux. La diffusion de la technologie par les IDE réussira plus si ces IDE sont ancrés dans un cadre national et sur une base nationale riche et sont profitables aux deux parties dans un partenariat gagnant-gagnant.

Module 6 : Financement et Mobilisation de ressources

22. Le document doit définir la manière dont les fonds seront organisés et gérés, les secteurs qui feront l'objet d'un financement, dans quelles conditions, sous forme de capital, de crédit contre cautionnement ou autres.

Module 7 : Développement durable

23. Alors que certaines conditions de la libéralisation du commerce telles que les barrières tarifaires sont en train de diminuer, de nouvelles normes et conditions apparaissent en ce qui concerne les exportations, à cet égard, il est proposé qu'un mécanisme soit mis en place pour assurer le suivi de ces changements, les examiner et les diffuser dans les Etats membres, dans les délais impartis en vue de leur permettre de s' »adapter à ces changements.

24. La réunion a pris note du rapport des hauts fonctionnaires et a décidé que le Bureau de la CAMI réexaminera la stratégie en tenant compte des observations des ministres.

Point 5 de l'ordre du jour : Interaction avec les Chefs d'entreprises du Secteur privé

25. Le dialogue entre les ministres et les Chefs d'entreprises du secteur privé portait essentiellement sur la question du partenariat public/privé (PPP) comme

moyen de mise en œuvre de la stratégie pour le développement industriel de l'Afrique. Le Président, le Ministre Mandisi Mphalwa a introduit le débat en indiquant que la dix-huitième session de la Conférence des ministres de l'Industrie de l'UA (CAMI-18) a reconnu l'importance du secteur privé et a encouragé sa participation. Il a déclaré que les institutions nationales telles que les institutions de recherche, les chambres de commerce et d'industrie et les associations jouent un rôle crucial dans le rassemblement du secteur privé. Le Président a ajouté que dans les économies nationales, la résolution des problèmes n'est pas uniquement du ressort du gouvernement mais également du secteur privé. En conséquence, il importe de renforcer davantage le partenariat public-privé entre les gouvernements et le secteur privé. Il a souligné que le partenariat entre les secteurs public et privé facilitera la mobilisation des ressources pour le développement industriel. Il a souligné qu'il importe de traiter de deux questions principales pour la réussite du partenariat. D'une part, les gouvernements devraient promouvoir l'environnement des affaires en vue de faciliter le développement du secteur privé. Le secteur privé, d'autre part, devrait jouer un rôle crucial dans le développement des ressources humaines et le transfert de technologies.

26. Dans son intervention, le représentant du secteur privé a affirmé qu'il se félicite de l'occasion donnée pour la première fois au secteur de siéger et de discuter avec les ministres au cours de la CAMI. Il a déclaré que le secteur accueille favorablement le document relatif à la stratégie, en particulier lorsque les questions sont abordées dans des modules. Cependant la stratégie doit être adaptée afin de tenir compte des événements et des initiatives actuelles dans le monde. Il a indiqué la disponibilité du secteur à collaborer avec le secteur public pour faire face et réagir à la crise financière actuelle. Par ailleurs, il a fait remarquer que la préoccupation du secteur est la gestion des politiques industrielles aux niveaux national et régional. Il a souligné que deux questions clés sont cruciales dans les relations entre les secteurs public et privé. Premièrement, la bonne gouvernance est une condition nécessaire à l'industrialisation. Il a déclaré que la bonne gouvernance peut améliorer le climat d'investissement et attirer ainsi les investisseurs. Deuxièmement, les PME doivent être protégées et encouragées en leur fournissant des incitations fiscales et non fiscales afin de leur permettre de se développer et d'être compétitives. En matière de programmes immédiats à mettre en œuvre, trois principaux domaines ont été identifiés à savoir : les programmes concernant la politique industrielle et les cadres de mise en œuvre (module 1), les programmes portant sur la promotion des investissements et en particulier ceux pour la mise en place et le fonctionnement des plates-formes et suivi des investissements (programmes 1.2 (module 1) et 6.3. (module 6) et le programme concernant le développement de l'infrastructure et de l'énergie pour les processus industriels (module 3).

27. Au cours des débats, les observations suivantes ont été faites :

- Il est important de lier les industries aux centres du savoir tels que les universités et les instituts de recherche et de développement ;
- Etant donné que plus 90% des PME travaillent dans le secteur informel, les gouvernements doivent leur assurer un environnement propice pour leur permettre de se développer ;
- Il doit y avoir un niveau élevé de confiance entre les secteurs public et privé et à cet égard, un équilibre des pouvoirs est nécessaire pour que les efforts de développement soient axés sur un plus vaste éventail de partenaires et qu'ils leur soient bénéfiques ;
- Il est nécessaire d'améliorer le dialogue entre les secteurs public et privé aux niveaux national, régional et continental pour faciliter l'industrialisation du Continent ;
- Le secteur privé doit être mieux organisé pour que le partenariat entre les secteurs public et privé réussisse ;
- Les PME doivent être protégées en leur offrant des débouchés tels que les mesures d'incitation liées à la passation des marchés publics ;
- L'Afrique doit tenir compte du boom récent de ses ressources et de ses réalisations macroéconomiques ;
- Le secteur privé peut jouer un rôle dans la recherche des normes comparatives en ce qui concerne les compétences ;
- Le secteur privé peut jouer un rôle dans l'élaboration et la gestion des modules ;
- La coordination et la mise en commun des ressources entre les secteurs public et privé sont importantes ;
- La stratégie offre de nouvelles possibilités au secteur privé en tant que bénéficiaire et moteur de la formation et du développement des compétences, du transfert de technologies et de l'innovation par le biais de la coopération sud-sud ;
- Le Bureau doit explorer les modalités pour l'institutionnalisation du dialogue entre le secteur privé et la CAMI, à cet égard il doit assurer la représentativité de toutes les régions en Afrique.

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption de la Stratégie de mise en oeuvre

28. La Conférence a adopté la stratégie de mise en œuvre avec une directive pour le Bureau concernant l'incorporation des observations et recommandations faites par les Ministres dans le document.

Point 7 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle

29. La Conférence a examiné et adopté la Déclaration ministérielle telle qu'amendée.

Point 8 de l'ordre du jour : Examen et adoption du rapport des Ministres

30. La Conférence a examiné et adopté le rapport tel qu'amendé.

Point 9 de l'ordre du jour : Date et lieu de la CAMI 19

31. L'offre de la République algérienne démocratique et populaire d'abriter la 19^{ème} session ordinaire de la CAMI et la 2^{ème} session de la Conférence des ministres africains de l'Industrie en 2009 a été acceptée par acclamation.

Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses

32. Au titre de ce point, le Commissaire de l'UA a informé la Conférence que les documents concernant la Conférence des ministres en charge des Ressources minérales avaient été communiqués à la réunion et à cet égard, a invité les Etats membres présents à continuer de réfléchir sur ces documents dans leurs capitales respectives, particulièrement sur la vision afin d'enrichir le document qui sera examiné plus en détail à la prochaine réunion des ministres en charge des Ressources minérales prévue pour le mois de février en Afrique du Sud. Elle les a en outre informés que ces Ministres avaient demandé à la Commission de soumettre un projet de décision à la session de janvier 2009 du Conseil exécutif sur la fusion du Partenariat pour l'industrie minière en Afrique avec la Conférence des ministres en charge des Ressources minérales et d'institutionnaliser ladite Conférence pour permettre aux Etats membres d'échanger régulièrement des vues sur la question cruciale des ressources minérales.

Point 11 de l'ordre du jour : Motion de remerciements

33. Une motion de remerciements a été présentée par le Ministre de l'Industrie de Maurice au nom de la Conférence. Il a remercié le peuple et le Gouvernement d'Afrique du Sud pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes facilités mises à la disposition de la Conférence. Il a salué l'engagement du Bureau sortant présidé par la République arabe d'Egypte et exprimé sa gratitude pour les 500 bourses d'études et l'assistance généreusement offertes par l'Egypte. Il a en outre remercié l'Algérie pour son offre d'abriter la prochaine Conférence. Pour conclure, il a assuré le nouveau Bureau du soutien total de la Conférence et a, encore une fois remercié l'Afrique du Sud pour avoir abrité la 18^{ème} session de la CAMI.

Point 12 de l'ordre du jour : Clôture

34. Dans son discours de clôture, le Président a remercié tous les participants pour leurs précieuses contributions au succès des travaux de la CAMI 18.

Annexe

EX.CL/476 (XIV)

DECLARATION DE LA DIX-HUITIEME CONFERENCE
DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE L'INDUSTRIE (CAMI)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'INDUSTRIE DE L'UNION AFRICAINE(CAMI)
DIX-HUITIEME SESSION ORDINAIRE
24-28 OCTOBRE 2008
DURBAN (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)**

**AU/MIN/CAMI/DECL. (XVIII)
ORIGINAL: ANGLAIS**

**DECLARATION DE LA DIX-HUITIEME CONFERENCE
DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE L'INDUSTRIE (CAMI)**

**DECLARATION DE LA DIX-HUITIEME CONFERENCE
DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE L'INDUSTRIE (CAMI)**

Nous, Ministres de l'Industrie de l'Union africaine (UA), réunis en notre dix-huitième Session ordinaire, les 27-28 octobre 2008 à Durban, Afrique du Sud sous le thème : Accélération du Développement industriel de l'Afrique – Nécessité d'une valeur ajoutée et d'une transformation industrielle.

Rappelant le Plan d'Action sur le développement industriel accéléré de l'Afrique que nous avons adopté lors de notre Première Session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'UA en charge de l'Industrie à Midrand, en Afrique du Sud en septembre 2007;

Guidés par la directive de la dixième Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine de janvier 2008 qui a demandé l'élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre du Plan d'Action et la priorité donnée à ces programmes et projets;

Prenant acte de la priorité et de l'urgence accordées à cette question par la dixième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA;

Rappelant les décisions et recommandations prises au cours des différentes réunions de l'UA et des Nations unies sur le programme de développement de l'Afrique;

Conscients des implications des récentes évolutions sur les marchés financiers, énergétiques et alimentaires globaux pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);

Conscients des contributions que les synergies entre les secteurs tels que les infrastructures et l'énergie, l'agriculture, la science et la technologie peuvent apporter à la réalisation de l'industrialisation durable;

Prenant acte de la récente déclaration des Ministres de l'UA chargés du développement des ressources minières;

Tenant également compte du fait que la prochaine conférence de l'UA de janvier 2009 se focalisera sur la question des infrastructures et du développement de l'énergie;

Par la présente :

1. **Réaffirmons** les engagements et les actes pris lors de notre déclaration de Midrand de septembre 2007, en particulier ceux soulignant nos désirs individuels et collectifs de:

- i) Renforcer et diversifier notre capacité de production en particulier dans la fabrication et les industries de services;
 - ii) Surmonter les obstacles liés à l'offre ;
 - iii) Développer et exploiter les économies d'échelle par l'entremise de l'intégration régionale ;
 - iv) Développer et exploiter notre potentiel d'exportation en produits de grande valeur.
2. **Entérinons** la stratégie de mise en œuvre du Plan d'action pour l'accélération du développement industriel de l'Afrique et demandons aux états membres de l'Union africaine. à la Commission de l'Union africaine (CUA) et à toutes les parties prenantes de rendre la stratégie opérationnelle par des échanges avec les Communautés économiques régionales (CER) tel que mandaté par les chefs d'Etat et de Gouvernement;
 3. **Nous engageons** à réaliser les objectifs énoncés dans les différents programmes et projets de développement industriel contenus dans la stratégie de mise en œuvre du Plan d'Action;
 4. **Réitérons** notre appréciation de l'importance et du rôle crucial joué par le secteur privé ainsi que les institutions du secteur privé dans les efforts de développement industriel de l'Afrique et préconisons l'intensification des efforts dans la promotion des activités d'investissement en Afrique en particulier celles entreprises par le réseau africain de la promotion de l'investissement (AfrIPANet) et les institutions connexes;
 5. **Exprimons** notre gratitude à l'ONUDI, la CEA et aux autres partenaires au développement pour leur appui soutenu dans la promotion du développement industriel de l'Afrique et les invitons à demeurer pleinement engagés dans la mise en œuvre complète du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;
 6. **Demandons** à la Commission de l'Union africaine et aux autres institutions financières africaines concernées de se pencher dans les plus brefs délais sur la question de la mobilisation du financement consacré et de divers instruments financiers disponibles sur le marché financier pour l'industrialisation durable de l'Afrique. Demandons par ailleurs que soit accordée à cette question l'urgence requise;
 7. **Invitons** par ailleurs les gouvernements à consacrer les ressources nationales au développement industriel;
 8. **Remercions** le Gouvernement et le peuple de la République d'Afrique du Sud pour leur leadership pertinent, leur hospitalité , dévouement ainsi que les facilités mises à notre disposition dans la préparation de la dix-huitième CAMI et pour avoir bien voulu abriter les travaux de la CAMI 18.

Adopté ce 28 octobre 2008, Durban (Afrique du sud)

2009

Rapport des Ministres Africains de l'Industrie (CAMI) Durban (Afrique Du Sud), 24-29 Octobre 2008

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3202>

Downloaded from African Union Common Repository